

Extrait du SNUipp-FSU 91

<https://91.snuipp.fr>

COMPTE-RENDU DU CHSCT - POINT COVID - Jeudi 03 juin 2021

- AU GRE DE LA COVID : l'Ecole à l'épreuve de la pandémie -

CHSCT

Date de mise en ligne : jeudi 3 juin 2021

FSU



Description :

Etaient présents à ce CHSCT du 03 juin :

DSDEN 91 - Directeur académique : Mr BRANCHU

DSDEN 91 - Directeur académique adjoint : Mr DELMAS

DSDEN 91 - Cheffe de cabinet : Mme CASTELAIN

DSDEN 91 - Adjoint au DASEN chargé du premier degré : Mr JAVOY

DSDEN 91 - Médecin de prévention : Dr LHOUDJAL

DSDEN 91 - Conseillères de prévention départementales : Mme BONNAUD, Mme LEZIN

Syndicats - Titulaires : Mr CARABIN (FSU), Mr FUSTEC (FSU), Mme SENATOR (SGEN), Mr GAUMET (UNSA)

Syndicats - Remplaçants : Mme PERRIOLLAT (FSU), Mr PERREAU (CGT).

SNUipp-FSU 91

CHSCT Point COVID * Jeudi 03 juin mai 2021



CADRAGE SANITAIRE :

Ce jeudi 3 juin, les élus du SNUipp-FSU 91 ont assisté au CHSCT point information Covid.

Le directeur académique, Mr Bourne Branchu, présente en premier lieu les éléments de cadrage et la situation sanitaire du département.

Le taux d'incidence départementale continue de baisser.

Il est de 114 (172 la semaine dernière).

Le taux de positivité est de 3.8 % (4.6 % la semaine dernière).

Sur la période d'observation du réseau scolaire, du 26 mai au 02 juin 2021 :

* 133 classes fermées, - 46 par rapport à la semaine précédente

81 dans le primaire / 42 en collège / 27 en lycée.

* 161 cas d'élèves avérés, - 73 par rapport à la semaine précédente

* 6 cas d'adultes avérés, - 3 par rapport à la semaine précédente

<!-- htmlA -->



<!-- htmlB -->

Evolution dans la dernière FAQ : * Depuis lundi, les collèges peuvent rouvrir en pleine jauge sur les niveaux 4ème et 3ème.

* Les dispositifs à caractère collectif (champs école inclusive) peuvent reprendre leur fonctionnement habituel.

* Dès le 9 juin, assouplissement des règles en matière de réunion. La règle des 6 personnes maximum tombe. Avec cependant une recommandation sur le ratio personne/espaces (4m² par personne) dans les espaces clos.

* Dès le 9 juin, EPS : assouplissement pour les activités qui supposent un contact. De nouveau possible, en extérieur, pour les élèves d'une même classe. Possible, même en intérieur, à partir du 30 juin, pour les élèves d'une même classe.

* Dès le 20 juin : assouplissement concernant les voyages. Ils seront de nouveaux possibles, avec nuité.

* Dès le 20 juin : activités extra-scolaires redeviennent possible.

* Pour les fêtes et kermesses : possibles avec des éléments de contraintes :

- ▶ 9 juin : en extérieur et sous réserve d'une participation assise, distanciation d'un mètre.
- ▶ 1er juillet : possible, même debout, mais avec jauge fondée sur ration 1 personne / 4m².

<!-- htmlA -->



<!-- htmlB -->

QUESTIONS DES REPRESENTANTS SYNDICAUX / REponses DU DASEN

La FSU fait état de plusieurs remontées des collègues sur le flou de gestion de la fermeture de classe en cas de cas COVID. Dans le déroulement, il y a un dysfonctionnement par rapport aux fermetures, à leurs annonces, aux délais... Des directrices et directeurs font part du manque d'information et de retours.

Mr Bourne Branchu rappelle la règle simple : s'il y a un cas positif, dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain, la classe ferme. Il rappelle qu'il est toujours possible de saisir la cellule COVID pour toutes questions.

Mme Castellain rappelle cependant que le 1er interlocuteur reste l'IEN. C'est eux qui communiquent avec la cellule COVID. Cette dernière ne peut pas communiquer avec plus de 800 écoles, ils sont déjà en lien avec les IEN et les chefs d'établissements.

La FSU regrette que parfois, les collègues sur le terrain n'aient pas de retours. De plus, des erreurs de traitement dans la communication des cas, même s'ils sont minimes, pourraient être évitées. Par exemple, une fratrie est positive. L'école du premier est informée dans le week-end : la classe est fermée dès le lundi matin. Dans l'école de l'autre frère : les collègues ne sont pas informés, sa classe n'est donc pas fermée dès le lundi matin.



<!-- htmlA -->

<!-- htmlB -->

Nos collègues élus de la CGT demandent des précisions sur les ASA et le distanciel, car des collègues mis en ASA (à posteriori, le distanciel ne pouvant être effectué) se sont vu retirer 1/30e de leur salaire, comme pour un jour de carence lié à un arrêt maladie.

Mr Bourne Branchu confirme que la situation COVID n'entraîne pas la perte d'1/30e du salaire. Il faut alors regarder au cas par cas qu'il s'agisse bien de cette situation administrative.

<!-- htmlA -->



<!-- htmlB -->

Nos collègues élus du SGEN demandent des précisions sur l'activité natation.

Mr Javoy explique qu'il n'y a pas de modification apportée à ce jour : il s'agit d'une sortie à proximité qui est donc à la décision de la directrice ou du directeur. Si ce dernier estime que la sortie est risquée, alors la sortie natation n'est pas obligatoire.



<!-- htmlA -->

<!-- htmlB -->

Nos collègues élus de la CGT interrogent le DASEN sur les sorties scolaires, entre autre au cinéma. Est-ce les règles sanitaires du cinéma qui prévaut ou celles de l'Education Nationale ?

Mr Bourne Branchu explique que l'on doit s'adapter aux règles sanitaires du lieu fréquenté, mais si les règles E.N. sont plus strictes, alors ce sont les règles EN qui s'appliquent. Il n'y a, à ce jour, pas d'évolution dans le champ de la GRH.



<!-- htmlA -->

<!-- htmlB -->

La FSU interroge l'administration quand aux collègues qui n'ont pas pu se connecter à des animations pédagogiques et se voit menacer d'être noté absent (et donc de perdre 1/30e de salaire et les conséquences qui vont avec...).

Mr Javoy répond que les enseignants ne doivent pas se justifier, car nous sommes sur question de confiance, mais sur le moment, il faut envoyer un mail à la circonscription pour attester en toute bonne foi de la difficulté à se connecter. Car les CPC se sont investis dans ces animations pédagogiques.

La FSU regrette que dans une ou deux circonscriptions, cette confiance ne soit pas donnée aux enseignants, qui doivent se justifier et même plus !



<!-- htmlA -->

<!-- htmlB -->

Nos collègues élus du SGEN demandent si l'administration a connaissance de cas de collègues ou d'élèves qui ont des suites de COVID très grave ? Ou des enseignants qui n'ont pas repris suite à la contraction du COVID ?

Mr Bourne Branchu répond qu'à sa connaissance, non.

Les élus du SGEN s'interrogent : il y a -t-il des textes qui abordent ces points, pour les collègues qui auraient contracté le COVID à l'école ?

Mr Bourne Branchu explique qu'il y a la possibilité d'attribuer le COVID à une maladie professionnelle. Mais l'imputation de COVID à son lieu de travail est quasiment impossible. C'est très compliqué.

La FSU précise qu'au moins 2 collègues, à mi-traitement, n'ont pas repris suite aux conséquences à long terme. Ces collègues l'ont contracté pendant le 1er confinement, alors qu'il n'y avait pas d'autres sorties que celles pour aller à l'école.

Le DASEN répond qu'il faudra voir ce qui sera proposé dans les cadrages.

<!-- htmlA -->
<!-- htmlB -->

La FSU alerte le DASEN : beaucoup de collègues (directeurs, RASED, ...) sont en colère face à l'orientation des élèves en difficultés. Tous les aménagements pris, tout le travail effectué, n'est pas poursuivi. Les enfants sont envoyés en classe de 6ème ordinaire. Dans une réunion, il a été expliqué que l'orientation dépendait de la date du dossier MDPH, et non pas de l'importance et sa priorité.

Mr Bourne Branchu le note : cela sera traité lors du prochain CHSCT.

<!-- htmlA -->
<!-- htmlB -->

Nos collègues élus du SGEN demandent si le remplaçant de Mr Bertrand, secrétaire général parti lors des dernières vacances d'avril a été recruté ?

Mr Bourne Branchu précise que la nouvelle secrétaire générale devrait prendre ses fonctions le 1er juillet.